

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DU 16 DECEMBRE 2024
N° A53/2024**

Je, soussignée, Marie-Danièle CHEVALIER, Maire de la commune de FRESSIES,
Vu la délibération n° 53M2/2022 du 23/09/2022 autorisant le changement de nomenclature budgétaire et l'application du référentiel M57,
Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'autorisation de virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre présente dans la maquette budgétaire du budget primitif de l'exercice 2024,
Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster le chapitre budgétaire 65 dans le cadre de l'admission de créances en non-valeur

ARRÊTE**ARTICLE 1** -

Un virement de crédits de 3 000.00 € est effectué comme suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
Fonctionnement	Dépense	011	618	- 3 000.00 €
Fonctionnement	Dépense	65	6541	+ 3 000.00 €

ARTICLE 2 -

Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine séance.

ARTICLE 3 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CAMBRAI ainsi qu'au Comptable Public.

Fait à FRESSIES, le 16 décembre 2024.

Le Maire,
Marie-Danièle CHEVALIER

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture
et publication sur le site internet de la commune le 17/12/2024